

DICRIM



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**DOCUMENT
À CONSERVER**

Première édition - Avril 2023



ÉDITO

Notre commune possède un patrimoine naturel exceptionnel et si nous sommes fiers de la diversité de nos paysages et de ses atouts, nous devons aussi être conscients que la situation géographique de Noyarey doit générer des mesures spécifiques pour garantir la sécurité des habitants face aux risques majeurs : inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, séismes...

Ces risques naturels, auxquels d'autres risques viennent s'ajouter (risques industriels, rupture de barrages ou transport de matières dangereuses), font partie de la réalité à laquelle nous sommes confrontés à Noyarey. Notre village, pour s'en prémunir, mène une politique de prévention qui s'efforce de prendre en compte l'ensemble de ces risques.

À cet effet, la municipalité met en œuvre des mesures concrètes en matière de prévention et s'appuie sur un des maillons essentiels de la sécurité civile : l'information préventive. Obligatoire depuis plus de 30 ans (décret n°90-918 du 11 octobre 1990), voici enfin la première édition du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce dernier se veut être un

recueil aussi exhaustif que possible des dispositions à prendre et des réflexes à adopter pour faire face aux risques majeurs.

Parce que la prévention commence par l'information, le but de cette brochure est de faire de chacun de nous un acteur de sa propre sécurité.

Cet objectif sera atteint grâce à la diffusion la plus large possible de ces conseils pratiques que vous êtes invités à lire attentivement et à **conserver**.

Pour les citoyens, l'information relative aux risques majeurs est un droit.
Pour les pouvoirs publics, elle est une obligation.
Pour tous, elle est le gage d'un comportement responsable face au risque.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, ou DICRIM, a pour objet de répondre à ces impératifs.

Nelly JANIN-QUERCIA
Maire de NOYAREY

Nelly Janin Quercia





Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre".

Haroun TAZIEFF

Si les catastrophes naturelles sont inévitables, la politique de prévention vise à réduire leurs conséquences dommageables, en complément de la gestion de crise et de l'indemnisation des victimes : connaître les risques, informer, éduquer, surveiller, prévoir, réduire la vulnérabilité, protéger, se préparer à la crise, exploiter le retour d'expérience et responsabiliser.

SOMMAIRE

Édito et sommaire	2 - 3
Les risques majeurs	4 - 5
Signaux d'alerte et conduite à tenir	6 - 7
Les points de rassemblement	8 - 9

LES RISQUES NATURELS

Alertes météorologiques et canicule	10 - 11
Inondation et ruissellement	12 - 13
Mouvement de terrain	14 - 15
Séisme	16 - 17
Feu de forêt	18 - 19
Radon	20 - 21
Avalanche et l'état de catastrophe naturelle	22 - 23

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risque industriel	24 - 25
Rupture de barrage	26 - 27
Transport des matières dangereuses	28 - 29

INFORMATIONS GÉNÉRALES

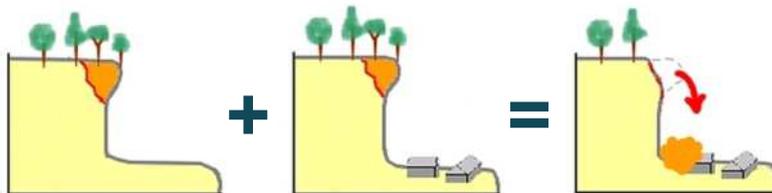
Kit d'urgence	30 - 31
Contacts et les bons réflexes au téléphone	32

Les risques majeurs

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent menacer la sécurité d'un nombre plus ou moins important de personnes, puisse occasionner des dommages importants et dépasser, en l'absence de mesures adaptées, les capacités de réaction de la société.

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.



L'aléa

La probabilité qu'un mouvement de terrain ait lieu

Les enjeux

les habitants
les bâtiments
les infrastructures

Le risque majeur

le mouvement de terrain provoque des dégâts sur les habitants et leurs biens.

L'information préventive et l'éducation

Parce que la gravité du risque est proportionnelle à la vulnérabilité des personnes ou des biens exposés, un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de comportements adaptés aux menaces. Dans cette optique, la loi du 22 juillet 1987 (article L.125-2 du code de l'environnement) a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.



le **préfet** établit le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

le **maire** réalise le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) : ces dossiers sont consultables en mairie par le citoyen.

Au niveau communal

Le maire est responsable de l'organisation des secours de première urgence. Pour cela, il met en oeuvre un outil opérationnel, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Ce plan est obligatoire dans les communes, comme Noyarey, dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou concernées par le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Noyarey possède son propre PCS.

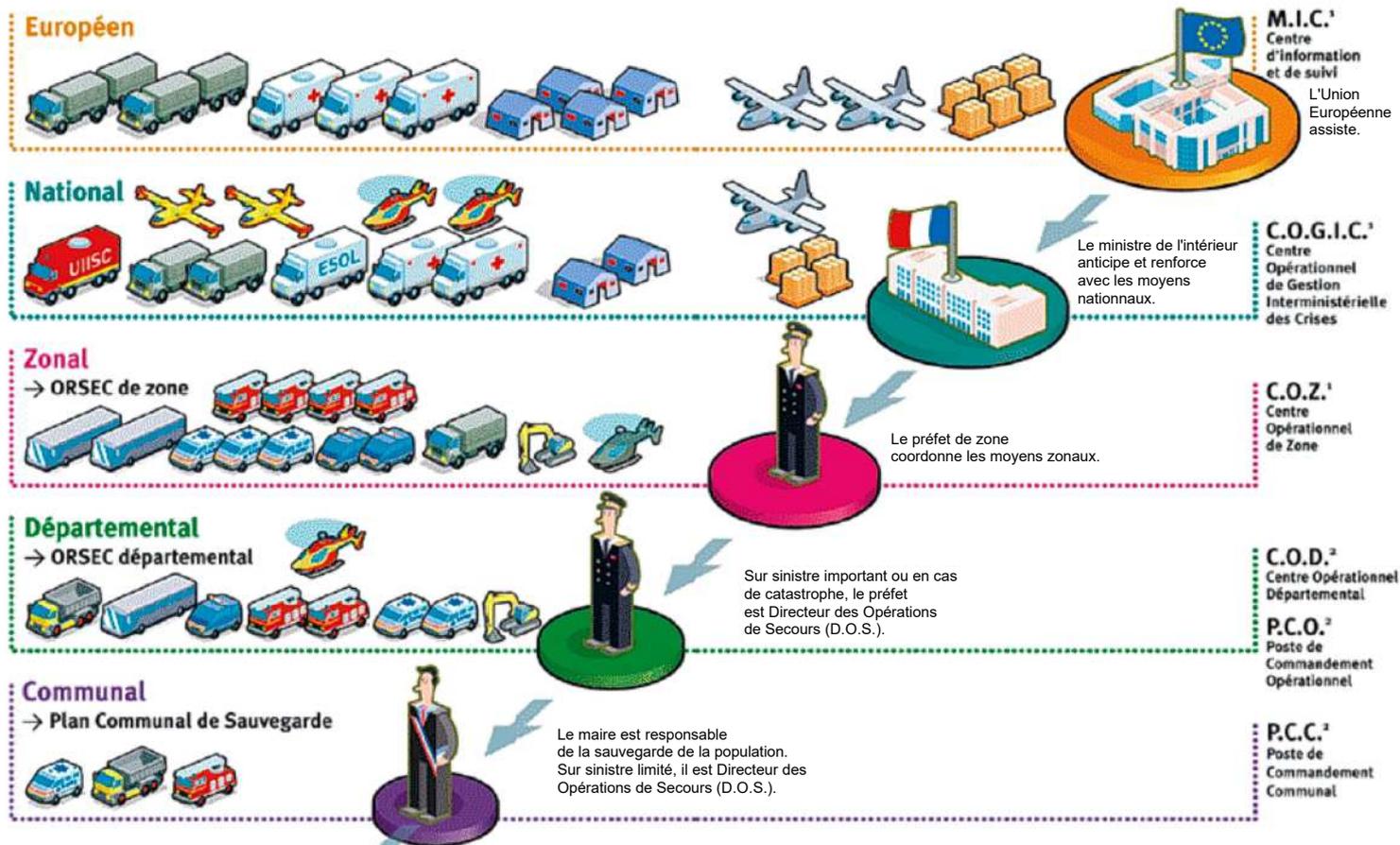


Réserve communale de sécurité civile



La réserve communale de sécurité civile est un dispositif qui vous permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes. Il n'y a pas de conditions de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. Il n'existe pas non plus de conditions liées à la nationalité. Les compétences requises dépendent des missions confiées par le maire. Le plus souvent, pour être sélectionné, votre motivation est déterminante. Renseignez-vous en Mairie.

Chaîne opérationnelle de gestion de crises sur le territoire



¹opérationnel 24h/24h, ²activé en cas de besoin

Signaux d'alerte et conduites à tenir

FR-Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population française

FR-Alert est un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur. FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevrez une notification prioritaire qui arrive en même temps sur tous les téléphones mobiles. Elle s'affiche sur l'écran même si celui-ci est verrouillé, et peut être accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration.

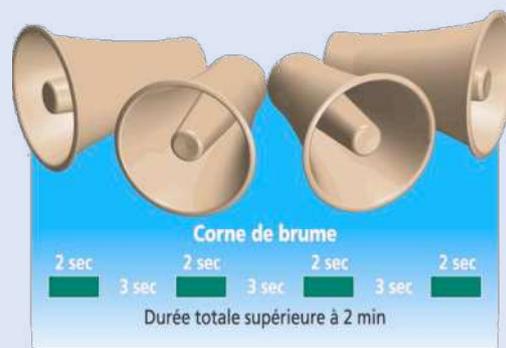
En revanche, la notification d'alerte n'apparaîtra pas sur les téléphones éteints ou en « mode avion ».



Les sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)



Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques



noyarey.fr



Téléchargez l'application Noyarey



Code Morse :



CONSIGNES de SÉCURITÉ

Lexique :

À faire >>>



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres.



Écoutez la radio France Bleu Isère sur 98.2 101,0 ou 102.8.



Coupez l'électricité et le gaz.



Gagnez rapidement un point en hauteur.



Si vous êtes à l'intérieur mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.



Si vous êtes à l'extérieur éloignez-vous des bâtiments.



Ouvrez le portail de votre habitation.



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



En savoir plus...

- www.isere.gouv.fr
- www.georisques.gouv.fr
- www.gouvernement.fr/risques

À ne pas faire >>>



Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.



Ne prenez pas votre véhicule.



Ne revenez pas sur vos pas.



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.



Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer.

Les points de rassemblement

Qu'est-ce qu'un point de rassemblement ?

Les points de rassemblement sont des lieux définis à l'avance, en fonction des risques, et que les personnes doivent rejoindre en cas de catastrophe. Ils sont essentiels pour assurer la sécurité des habitants et leur permettre de se regrouper pour être évacués ou secourus en toute sécurité.

Il est important de savoir à l'avance où se trouvent les points de rassemblement à Noyarey. Ils sont différents en fonction du risque en cours. Il est judicieux de savoir comment y accéder en voiture ou à pied en cas d'interruptions de la circulation.

Les points de rassemblement sont généralement surveillés par les autorités locales, telles que les pompiers et la police, pour veiller à ce que tout le monde soit en sécurité et pour recevoir des informations sur la situation. Les secours peuvent également être déployés à partir de ces points en cas de besoin.

Il est important d'emporter avec vous votre kit d'urgence 72h (voir pages 12 et 30), lorsque vous vous rendez à un point de rassemblement. Ceux-ci peuvent souvent être bondés et le confort peut être limité, il est donc préférable de se préparer en conséquence.

Enfin, il est crucial de suivre les instructions des autorités locales lorsqu'on se trouve dans un point de rassemblement. Elles peuvent fournir des informations importantes sur la situation et sur les prochaines étapes à suivre pour assurer la sécurité de tous.



Les points de rassemblement sur Noyarey :

- 1** Place Victor Jat
- 2** Parking du Gymnase
- 3** Espace santé



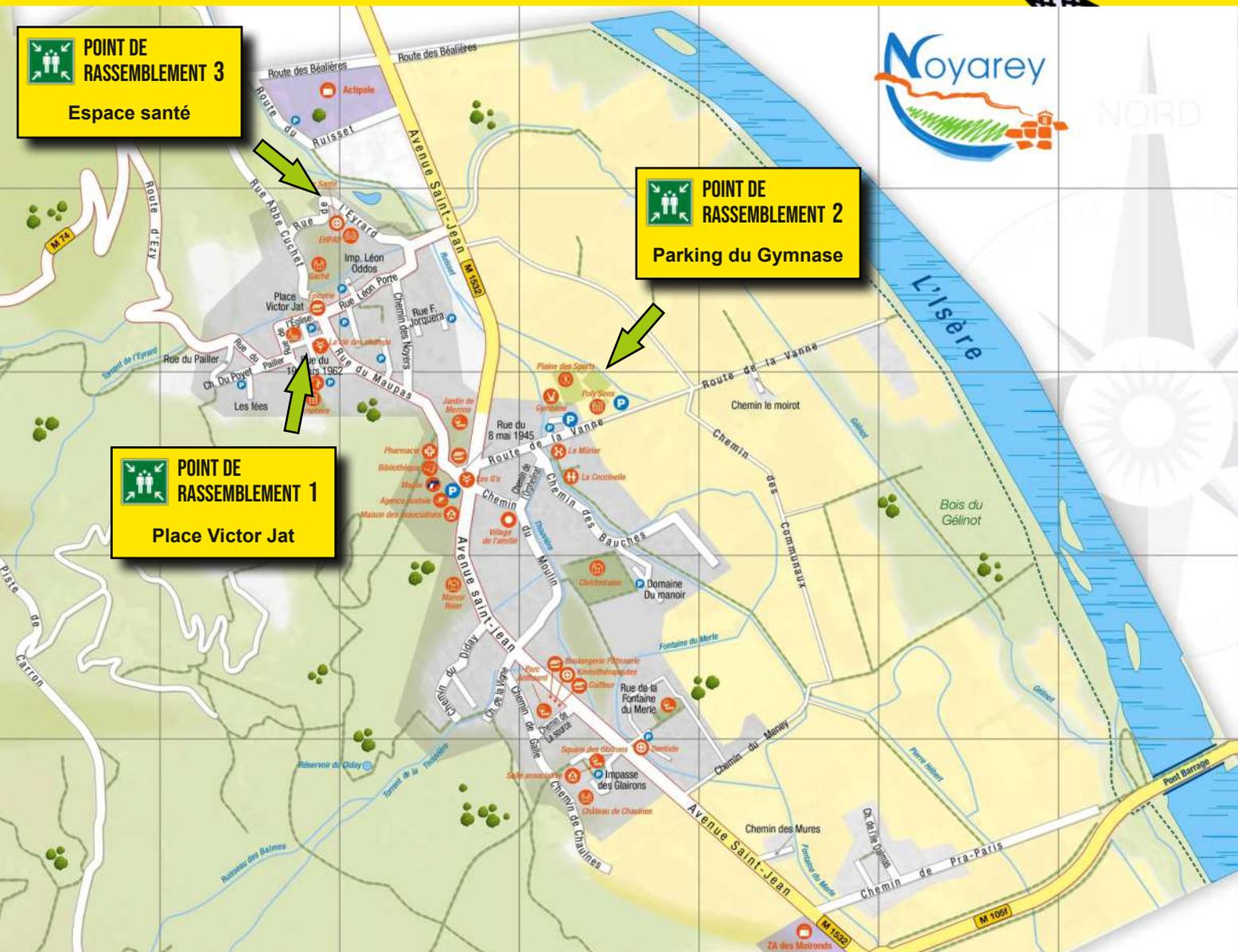
Les habitants des hauts de Noyarey (Trucherelle, les Veillères et Ezy) doivent rester informés des consignes de sécurité. En fonction des événements ils devront soit rester chez eux, soit descendre sur un point de rassemblement.



 **POINT DE RASSEMBLEMENT 3**
Espace santé

 **POINT DE RASSEMBLEMENT 2**
Parking du Gymnase

 **POINT DE RASSEMBLEMENT 1**
Place Victor Jat



Les alertes météorologiques



Vents violents



Orages



Canicule



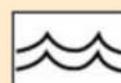
Grand Froid



Pluie-inondation



Avalanche

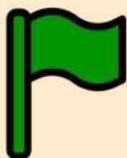


Inondation



Neige-Verglas

Les différents niveaux de vigilance :



Alerte Verte

Pas de vigilance particulière.



Alerte Jaune

Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. vent fort, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Alerte Orange

Soyez très vigilants. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Alerte Rouge

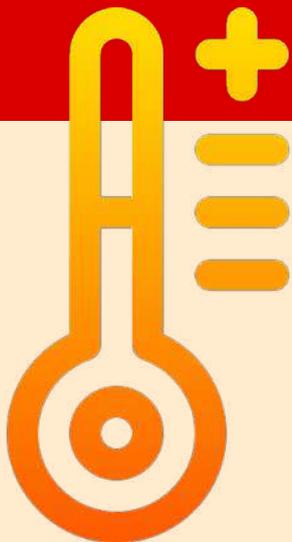
Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émis par les pouvoirs publics.



En savoir plus...

- www.isere.gouv.fr
- www.vigilance.meteofrance.fr
- www.meteofrance.com





L'alerte canicule



Quels sont les risques liés à la canicule ?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de **graves complications**.

Précautions à prendre :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Portez des vêtements amples, légers et de couleurs claires et si vous sortez, protégez-vous du soleil (lunettes, chapeau, crème solaire) ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Si vous empruntez les transports en commun, pensez à emporter avec vous de l'eau et un brumisateuse et à faire boire les enfants ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

**PLAN CANICULE**

Vous êtes ou vous connaissez une personne de plus de 60 ans, isolée ou en difficulté ?

Faites-vous connaître auprès du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyarey**, en vous inscrivant sur le registre nominatif communal. Un contact périodique avec les personnes inscrites permet de leur apporter conseils, assistance et un accompagnement personnalisé.

www.noyarey.fr/ccas **ccas@noyarey.fr**
appli mobile Noyarey **04 76 53 82 01**



Numéro Utile...

La plateforme téléphonique du public, Canicule info service au **0800 06 66 66**, permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Elle est joignable de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Le risque inondation

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement, apparaître ou ruisseler et l'activité humaine qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.



La formation rapide de crues torrentielles ou de crues rapides de rivières consécutives à des averses violentes,



La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.



On distingue trois familles d'inondations :

Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques agricoles limitant l'infiltration des précipitations.

Dès aujourd'hui, et en anticipation de toute urgence qui pourrait survenir pendant la saison des pluies intenses, préparez un **kit d'urgence 72h** pour pouvoir vivre en autonomie pendant quelques jours.



Photocopies
des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...)



Argent liquide
(les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)



Médicaments



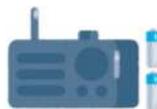
Outils de base
(couteau multifonctions, ouvre-boîte...)



Jeux
pour occuper le temps



Chargeur
de téléphone



Radio à piles
(avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités



Votre kit d'urgence



Vêtements chauds
et couverture de survie



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements, compresses,...)



Double des clés
de la maison et de la voiture



Nourriture non périssable
et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux...)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Lampe de poche
(avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes



Eau potable en quantité
(6 litres par personne en bouteilles)



Ayons les bons réflexes >>>

ils peuvent nous sauver la vie.

En effet, en seulement quelques heures, il peut tomber l'équivalent de plusieurs mois de précipitations.

- ▶ Reportez l'ensemble de vos déplacements, à pied ou en voiture ;
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche, ils y sont en sécurité ;
- ▶ Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur lorsque c'est possible ;
- ▶ Si possible, coupez les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans vous mettre en danger ;
- ▶ N'utilisez pas votre voiture, ce n'est pas un espace sûr. Quelques centimètres d'eau peuvent suffire à l'emporter ;
- ▶ Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains ;
- ▶ Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts. Pour éviter la foudre, ne vous réfugiez pas sous un arbre ;
- ▶ Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie ;
- ▶ Souciez-vous des personnes vulnérables et isolées et contactez-les en privilégiant les SMS.



- www.vigicrues.gouv.fr
- www.meteofrance.com
- www.pluie-inondation.gouv.fr

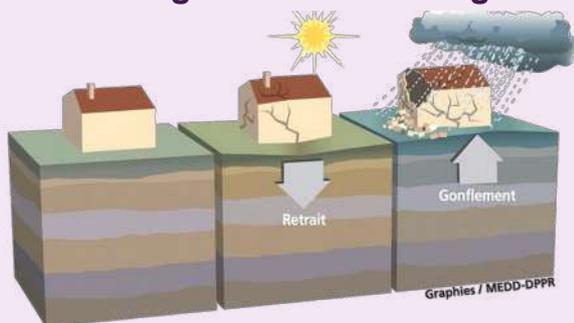


Le risque mouvement de terrain

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

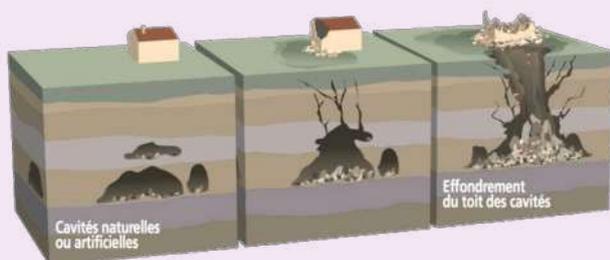
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à la présence humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le retrait-gonflement des argiles

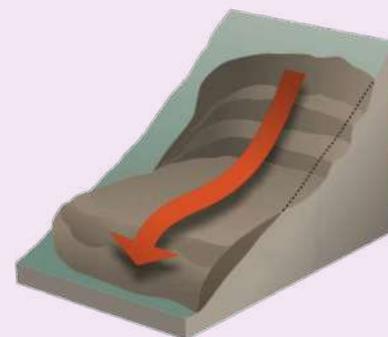


Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales.

Les effondrements / les affaissements / la suffosion



L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse, karst, ...) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



Les glissements de terrain

Ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

Les écoulements et chutes de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (volume inférieur à 1 dm³), des chutes de blocs (volume supérieur à 1 dm³) ou des écoulements en masse (volume pouvant atteindre plusieurs millions de m³). Les blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant, tandis que, dans le cas des écoulements en masse, les matériaux "s'écroulent" à grande vitesse sur une très grande distance (cas de l'écroulement du Granier qui a parcouru une distance horizontale de 7 km en 1248).





Avant >>>

- ▶ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.



Pendant >>>

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

- ▶ Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas.
- ▶ Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ▶ Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

En cas d'effondrement du sol :

A l'intérieur :

- ▶ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

A l'extérieur :

- ▶ S'éloigner de la zone dangereuse.
- ▶ Respecter les consignes des autorités.
- ▶ Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

Après >>>

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

- ▶ Evaluer les dégâts et les dangers.
- ▶ Informer les autorités



En savoir plus...

- www.infoterre.brgm.fr
- www.georisques.gouv.fr
- www.irma-grenoble.com



Le risque sismique

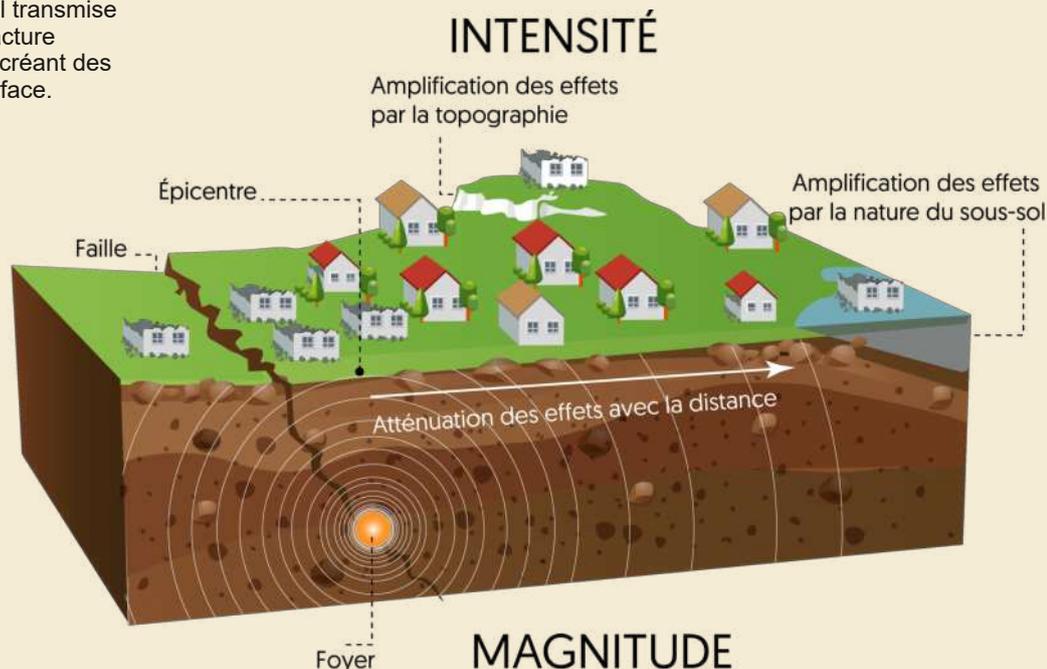
Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Zones de sismicité

1	très faible
2	faible
3	modérée
4	moyenne
5	forte

Noyarey ► 4 moyenne



Comment se manifeste-t-il ?

Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer ou hypocentre** : c'est un endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les premières ondes sismiques.
- **Son épicentre** : c'est le point situé à la surface terrestre, à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude** : intrinsèque à un séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Son échelle de mesure la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- **Son intensité** : ce sont les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective par des instruments, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu (ex : dommages aux bâtiments). L'intensité d'un séisme est habituellement maximale à l'épicentre et décroît quand on s'en éloigne.
- **La fréquence et la durée des vibrations** : ces 2 paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- **La faille activée (verticale ou inclinée)** : elle peut se propager en surface. Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments mais également provoquer des phénomènes annexes importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs ou des raz-de-marée (tsunamis).



En savoir plus...

- www.franceseisme.fr
- www.georisques.gouv.fr



Avant >>>

- ▶ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- ▶ Repérer les points de coupure : gaz, eau, électricité.
- ▶ Fixer les appareils et les meubles lourds
- ▶ Préparer un plan de regroupement familial et un lkit d'urgence (voir p.30).



Pendant >>>

Rester où l'on est :

- ▶ **À l'intérieur :**
se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- ▶ **À l'extérieur :**
ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres, etc.).
- ▶ **En voiture :** s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- ▶ Se protéger la tête avec les bras.
- ▶ Ne pas allumer de flamme.



Après >>>

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

- ▶ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.



- ▶ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- ▶ Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, etc.).
- ▶ Écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.



Le risque feu de forêt



Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement.

Un simple geste qui peut avoir de graves conséquences sur la nature, détruire des habitations, des entreprises et des campings, tuer des animaux et même menacer des vies humaines.

Depuis 2007, Noyarey est classée parmi les secteurs les plus sensibles du département et soumise à l'OLD.

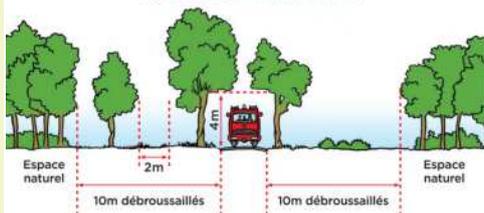
L'obligation légale de débroussaillage (OLD)

Les obligations générales

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

- autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ;
- autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres ;
- sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU, ...).

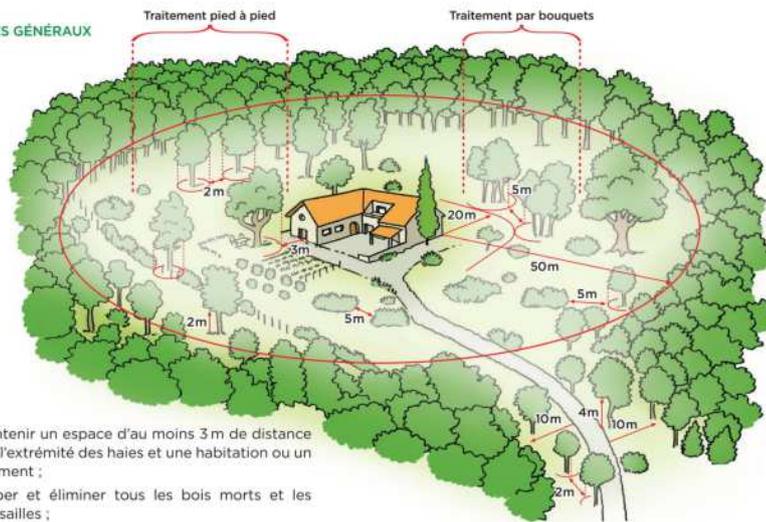
VOIES D'ACCÈS - CAS GÉNÉRAL



La mise en œuvre du débroussaillage vise à :

- maintenir un espacement entre les arbres situés dans la zone à débroussailler pour éviter que le feu ne se propage ;
- soit par le traitement "pied à pied" : les feuillages doivent être distants d'au moins 2 m les uns des autres ;
- soit par le traitement "par bouquets d'arbres" dont la superficie ne peut excéder 50 m², chaque "bouquet" étant distant d'au moins 5 m de tout autre arbre ou arbuste et de 20 m de toute construction ;
- couper les branches basses des arbres sur une hauteur de 2 m ;
- couper les branches et les arbres isolés situés à moins de 3 m d'une ouverture (porte, fenêtre...), d'un élément apparent de charpente ou surplombant le toit d'une construction ;

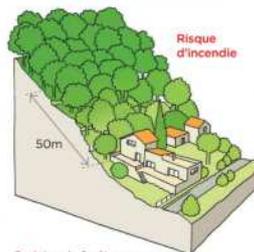
PRINCIPES GÉNÉRAUX



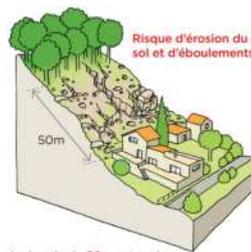
- maintenir un espace d'au moins 3 m de distance entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement ;
- couper et éliminer tous les bois morts et les broussailles ;
- éliminer les végétaux coupés par broyage, compostage, par évacuation en décharge autorisée ou par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (consulter les règles applicables en mairie).

Une intervention mesurée pour un risque minimisé

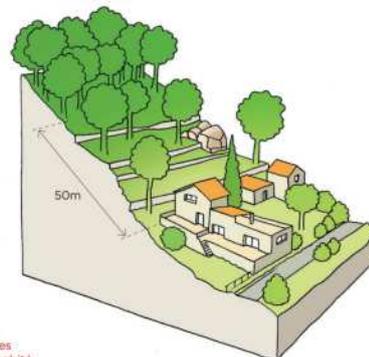
OLD DANS UN VERSANT



On laisse la forêt gagner jusqu'au bord des maisons : le risque incendie est élevé.



La bande de 50m est rasée : les sols sont mis à nu et érodés : la boue et les éboulements peuvent arriver dans l'espace habité.





Qui est responsable du débroussaillage ?

En zone urbaine :

c'est le propriétaire qui est responsable du débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, même dépourvue de construction.

Hors zone urbaine :

c'est le propriétaire qui est responsable du débroussaillage aux abords de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature (piscine, cabanon, hangar, bâtiment d'élevage...) dans un rayon de 50 m.

Les voies d'accès privées à ces installations doivent être débroussaillées sur 3 m de profondeur de part et d'autre.

Consultez le Guide du débroussaillage en Isère

Disponible en Mairie ou sur noyarey.fr/guidedebroussaillage



En savoir plus...

- www.noyarey.fr/guidedebroussaillage
- www.sdis38.fr
- www.isere.gouv.fr
- www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation
- www.georisques.gouv.fr

Avant >>>

- ▶ Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- ▶ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- ▶ Débroussailler.
- ▶ Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture.

Pendant >>>

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- ▶ informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible.
- ▶ arroser le feu, si possible.

Dans la nature :

- ▶ s'éloigner dos au vent.
- ▶ si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide.
- ▶ à pied, rechercher un écran (rocher, mur...)
- ▶ ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- ▶ fermer et arroser volets, portes et fenêtres.
- ▶ occulter les aérations avec des linges humides.
- ▶ rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

Après >>>

- ▶ Eteindre les foyers résiduels.



Le risque Radon

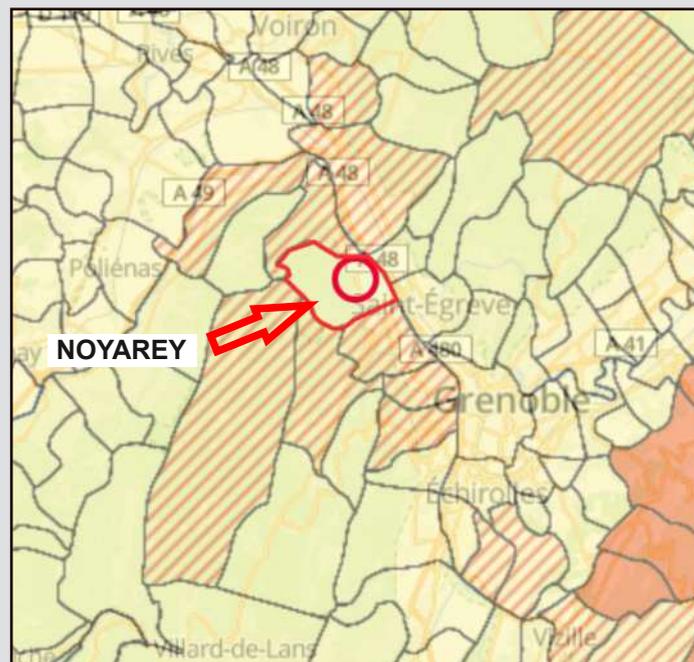
Qu'est-ce que le radon ?

Gaz radioactif incolore et inodore, le radon provient de la chaîne de désintégration de l'uranium d'une part, et de celle du thorium d'autre part, deux éléments naturellement présents dans les roches du sol. Son activité ionisante se mesure en becquerels (Bq) et sa concentration en Bq/m³.

Le radon est présent le plus souvent à faibles taux. Mais sa concentration est plus élevée dans les régions aux sous-sols granitiques ou volcaniques (Massif central, Vosges, Bretagne, Guyane, Nouvelle Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon...). En extérieur, ce gaz se dilue rapidement. En revanche, les personnes qui résident dans ces régions doivent être vigilantes : le radon représente un risque dans les espaces clos mal ventilés. Il peut s'infiltrer dans les maisons (via des fissures, des passages de canalisations...) et s'y accumuler. Le code de la santé publique fixe le niveau de référence en radon à 300 Bq/m³ en moyenne annuelle dans les immeubles bâtis.

Quel est le danger ?

Depuis 1987, le radon est classé comme cancérigène certain par l'OMS. En effet, en se désintégrant naturellement, il produit des particules radioactives dans l'air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradient les cellules. À long terme, l'inhalation de radon peut conduire à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.



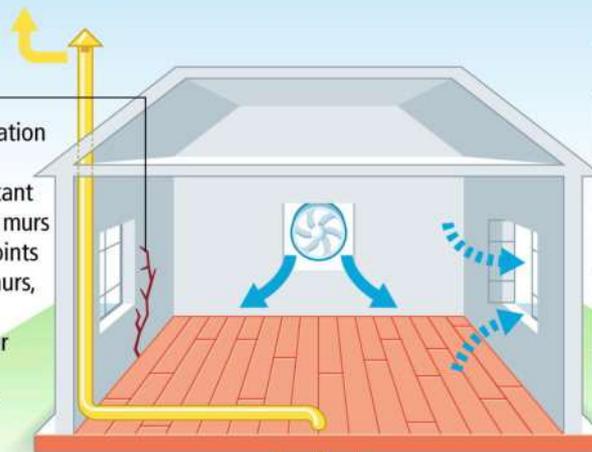
-  **Catégorie 1**
Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus faibles. C'est le cas de Noyarey.
-  **Catégorie 2**
Les communes sont localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol.
-  **Catégorie 3**
Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur territoire, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées. Les formations concernées sont constitutives de massifs granitiques, mais également certains grès et schistes noirs.

86
Rn
Radon
222

Les techniques pour réduire le radon

Étanchéifier

Par une étanchéification des voies d'entrée du radon en colmatant les fissures dans les murs et le plancher, les joints entre le sol et les murs, les passages de canalisations autour des gaines, ou en traitant les surfaces poreuses...



Ventiler

Aération en ouvrant les fenêtres ou rénovation du système de ventilation : rectification des dysfonctionnements éventuels, mise en place de barrettes d'aération, installation d'une ventilation mécanique...

Inverser les flux de radon

Mise en dépression du sous-sol (vide sanitaire, cave...) grâce à un système qui extrait l'air du soubassement inférieur mécaniquement vers l'extérieur du bâtiment.

Conseils à la population >>>

Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- Aérer 10 minutes par jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon.
- Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers de votre habitation pour limiter l'entrée du radon.



En savoir plus...

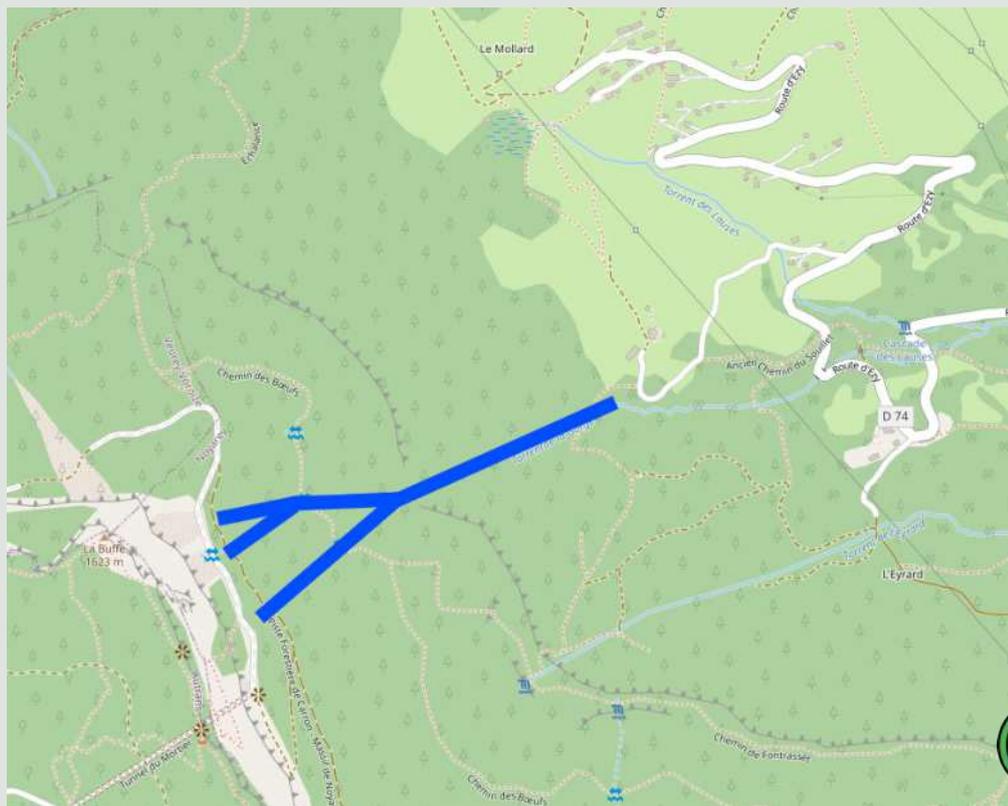
- www.irs.fr/radon
- www.radon-france.com

Le risque avalanche



Le risque avalanche sur Noyarey

Ce risque est très localisé sur la commune. Il correspond au secteur du torrent saisonnier de la Gorge (voir carte) au pied de La Buffe jusqu'au bout du chemin du Souillet à Ezy. Ce phénomène est très fréquent mais n'a encore jamais engendré ni de victimes, ni de dégâts.



Avant >>>

Si vous avez à franchir cette zone :

- ▶ détecter les zones à risques et les éléments aggravants de terrain.
- ▶ dégager dragonnes, lanières et une bretelle du sac.
- ▶ mettre un foulard sur la bouche.
- ▶ traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre.
- ▶ donner à l'avance son itinéraire à quelqu'un.

Attention lors de vos balades sur le chemin des boeufs.



En savoir plus...

- www.avalanches.fr
- www.irma-grenoble.com



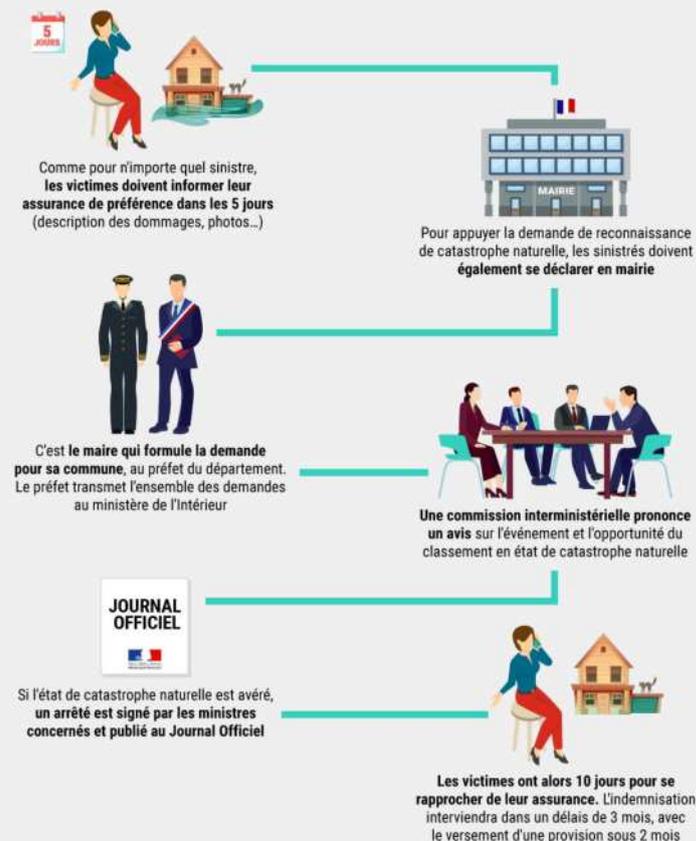
L'état de catastrophe naturelle

L'état de catastrophe naturelle, qu'est-ce que c'est ?

- ▶ C'est une garantie mise en place par l'État depuis 1982.
- ▶ Cette garantie permet d'indemniser les victimes d'épisodes naturels d'une intensité anormale, qui ne sont pas pris en compte par les contrats d'assurance classiques (inondations, coulée de boue, avalanches, séisme, glissement de terrain, sécheresse...)
- ▶ La nature et l'intensité du phénomène doivent avoir été reconnues par l'État, qui détermine aussi très précisément la zone géographique concernée.
- ▶ L'état de catastrophe naturelle vaut expertise pour les assurances.
- ▶ Les victimes sont indemnisées de façon automatique à condition d'avoir souscrit une assurance multirisques habitation et/ou automobile.
- ▶ C'est l'État, par l'intermédiaire des banques, qui indemnise les victimes.

Type d'événement	Secteur	Date
avalanche	Ruisseau de la gorge	Fréquemment
inondation de plaine	L'Isère	1700
inondation de plaine	L'Isère	1859
inondation de plaine	L'Isère	22/10/1928
crue torrentielle	Ruisseau de l'Argentier	1928
crue torrentielle	Ruisseau de la Thouvière	1928
crue torrentielle	Ruisseau de Seblou	1928
crue torrentielle	Ruisseau de la Gorge et Ruisseau des Lauses	1935
crue torrentielle	Ruisseau de l'Argentier	1948
crue torrentielle	Ruisseau de Seblou	août-48
crue torrentielle	Ruisseau de la Thouvière	août-48
crue torrentielle	Ruisseau de l'Ecole	1973
crue torrentielle	Ruisseau de Seblou	févr-90
crue torrentielle	Ruisseau de la Thouvière	févr-90
crue torrentielle	Ruisseau de la Thouvière	Decembre 1991
crue torrentielle	Ruisseau de l'Ecole	21/12/1991
crue torrentielle	Ruisseau de la Gorge et Ruisseau des Lauses	16 et 17 juin 1992
crue torrentielle	Ruisseau de Seblou	Régulièrement
chute de pierres et de blocs	Le Maupas	18/09/1984
chute de pierres et de blocs	Les Glairons	1994
chute de pierres et de blocs	Saint Jean	1995
chute de pierres et de blocs	Dent du Loup	03/01/2001
chute de pierres et de blocs	Saint Jean	Fréquemment

L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE COMMENT ÇA MARCHE ?



**LISTE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
ET CATASTROPHES NATURELLES
SUR NOYAREY, SIGNALÉS À L'IRMA.**

IRMA : Institut des Risques Majeurs

Le risque industriel

Qu'est-ce qu'un risque industriel ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.



Comment se manifeste-t-il ?

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets :



Risque d'incendie : risque de brûlures et/ou d'asphyxies.



Risque d'explosion : risque de blessures par projections d'éclats et/ou onde de choc.



Risque d'émission de gaz toxique : risque de nausées et/ou d'intoxication.

Entreprise impactant Noyarey :

Année d'implantation : 1916 - Effectif moyen : 400 personnes
Informations fournies par le service communication du site.

Activités :

Fabrication de produits chimiques à destination d'autres industriels. Ces produits sont utilisés pour la fabrication de peintures, vernis, adhésifs... et concernent de nombreux domaines de la vie quotidienne : hygiène, automobile, transports, loisirs, électronique, bâtiment...

Réglementation du site :

L'arrêté préfectoral du 10 mai 2016 régleme les activités du site. Les différentes études de dangers de l'établissement sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2018.

Les risques et leurs effets :

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 15 000 m
Scénario majorant associé : fuite de produit toxique



vencorex
CHEMICALS

Rue Lavoisier - BP 16
38801 Le Pont-de-Claix
Tél. 04 76 69 50 00
communication@vencorex.com



Avant >>>

- ▶ **S'informer** sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).
- ▶ **Évaluer** sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation), nature des risques.
- ▶ **Bien connaître** le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

Pendant >>>

- ▶ **Si vous êtes témoin d'un accident**, donner l'alerte :
 - 18 (pompiers),
 - 15 (SAMU),
 - 17 (police),en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes.
- ▶ **S'il y a des victimes** : ne pas les déplacer (sauf exception).
- ▶ **Si un nuage toxique vient vers vous** : fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.
- ▶ **Ne pas aller chercher les enfants à l'école** : L'établissement s'occupe de leur mise en sécurité.
- ▶ **Se confiner en scotchant les fenêtres et aérations.**



En savoir plus...

- www.lesbonsreflexes.com
- www.plateformechimiquedupontdeclair.com



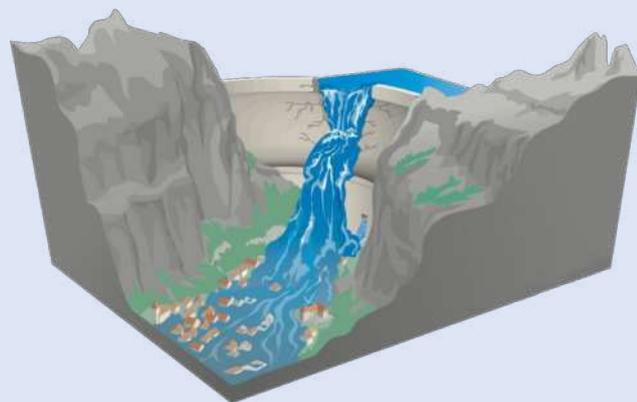
Le risque rupture de barrage

Qu'est-ce qu'un barrage ?

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions, qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau (maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

Quels sont les barrages impactant Noyarey ?

Chaque grand barrage (plus de 20 m de hauteur et capacité supérieure à 15 millions de m³) fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI), plan d'urgence spécifique, qui précise les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations, l'organisation des secours et la mise en place d'un plan d'évacuation. Ce plan s'appuie sur la carte du risque et sur des dispositifs techniques de surveillance et d'alerte



Barrage	Département d'implantation	Nature	Hauteur en m	Année de mise en service
Le Sautet	Isère	Béton	127	1935
Monteynard	Isère	Béton	135	1963
Notre Dame de Commiers	Isère	Remblai	40,5	1964
Grand'Maison	Isère	Remblai	140	1988
Chambon	Isère	Béton	90	1935
Tignes	Savoie	Béton	160	1952
Roselend	Savoie	Béton	149	1977

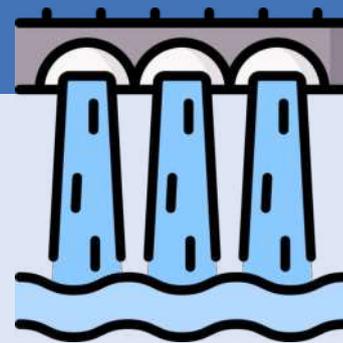


Avant >>>

- ▶ **Connaître le système spécifique d'alerte :**
pour la "zone de proximité immédiate" : corne de brume, système d'automate d'appels téléphoniques à la charge de l'exploitant en zone de proximité immédiate (ZPI) et sur l'ensemble des zones concernées, les sirènes, les sirènes locales, les messages radio, la télévision, les moyens mobiles d'alerte
- ▶ **Appliquer les consignes :**
Une déclinaison des mesures à appliquer au niveau local est réalisée dans le plan communal de sauvegarde de Noyarey.
- ▶ **Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier :**
Collines, étages élevés des immeubles résistants, les moyens et itinéraires d'évacuation.

Pendant >>>

- ▶ **Évacuer** et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- ▶ **Ne pas prendre l'ascenseur.**
- ▶ **Ne pas revenir sur ses pas.**



- www.georisques.gouv.fr
- www.isere.gouv.fr
- www.pluie-inondation.gouv.fr



Transport de matières dangereuses

Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Les axes de transport sur Noyarey

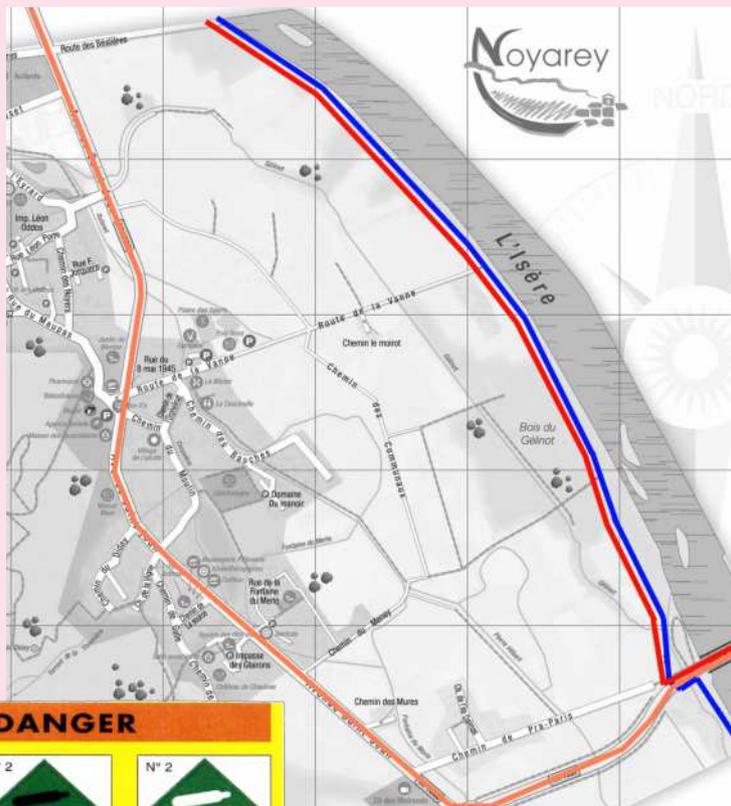
Pipeline Gaz



Pipeline Saumoduc
(saumure ou eau salée)

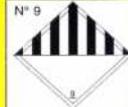


Transport routier
(par RD 1532 et 105F)



NOFF

L'Isère

ETIQUETTES				DE DANGER	
N° 1 	N° 1.4 	N° 1.5 	N° 1.6 	N° 2 	N° 2 
EXPLOSIF (MUNITIONS, POUDRES...)				GAZ SOUS PRESSION	
N° 3 	N° 3 	N° 4.1 	N° 4.2 	N° 4.3 	N° 4.3 
INFLAMMABLE (LIQUIDE OU GAZ)		INFLAMMABLE (SOLIDE)	SPONTANÉMENT INFLAMMABLE	DÉGAGE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU	
N° 5.1 	N° 5.2 	N° 05 	N° 6.1 	N° 6.2 	
FAVORISE L'INCENDIE			TOXIQUE	INFECTIEUX	TRANSPORT à CHAUD
N° 7 D 	N° 7 A 	N° 7 B 	N° 7 C 	N° 8 	N° 9 
RADIOACTIF (MODELE WAGON)	RADIOACTIF (CONTAMINATION)	RADIOACTIF (IRRADIATION et CONTAMINATION)		CORROSIF (ACIDE...)	DANGER AUTRE





Avant >>>

Savoir identifier :

- ▶ un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées

Après >>>

- ▶ Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio



En savoir plus...

- www.ecologie.gouv.fr/politiques/transports-marchandises-dangereuses



Pendant >>>

Si on est témoin d'un accident TMD :

- ▶ **Protéger** : pour éviter un "sur-accident", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- ▶ **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24 h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- ▶ le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- ▶ le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- ▶ la présence ou non de victimes
- ▶ la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- ▶ le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

En cas de fuite de produit :

- ▶ supprimer tout point chaud
- ▶ ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et si possible se changer)
- ▶ quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- ▶ rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).
- ▶ Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Comment préparer mon kit d'urgence ?

Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels.

En fonction de l'évènement, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins minimum, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Chaque famille dispose en général de la majorité des articles cités ci-après. L'important est de les organiser de manière à y accéder rapidement.

A REMPLIR



Un sac à dos, un sac de sport ou une valise, facilement accessible (par exemple dans un placard près de la porte d'entrée) peut ainsi être préparé et contenir les éléments suivants (liste non exhaustive à adapter en fonction des risques et des particularités du foyer) :

Lieu de rangement du kit :

L'ÉQUIPEMENT À PRÉPARER À L'AVANCE

↳ Pour me signaler auprès des secours

- Sifflet
- Torche clignotante, lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeable)
- Tissu ou panneau « SOS » de couleur vive
- Gilets fluorescents

↳ Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boisson

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne ou des pastilles de purification d'eau
- Aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves...)
- Quelques couverts, ouvre-boîte, couteau multi-fonctions
- Autre (aliments pour bébé ou régime particulier)

↳ Pour administrer les premiers soins

- Trousse médicale de 1^{er} soin : (vérifier les dates de péremption)
pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains...

↘ **Pour quitter mon habitation en toute tranquillité**

- Photocopie des papiers administratifs :
papiers personnels, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé des membres de la famille et des animaux domestiques, ordonnances, carte vitale, livret de famille, etc.
- Double des clés de la voiture
- Double des clés de la maison
- Un peu d'argent liquide

↘ **Pour rester informé de l'évolution de l'évènement**

- Radio à piles (et piles de rechange)

↘ **Pour conserver un minimum d'hygiène et pour me préserver du froid**

- Brosse à dents
- Serviettes
- Autre produit d'hygiène (couches...)
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

↘ **Pour pouvoir prétendre à une indemnisation**

- Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile).
- Appareil photo

↘ **Pour m'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu d'évacuation**

- Jeux pour enfants et adultes (cartes, dominos...)
- Livre, revues...

L'ÉQUIPEMENT À PRENDRE À LA DERNIÈRE MINUTE

↘ **Pour rassurer les proches et communiquer avec les secours**

- Téléphone portable + chargeur + batterie de secours

↘ **Pour administrer les soins particuliers**

- Médicaments spécifiques (diabète, allergies...)

↘ **Pour assurer mes démarches personnelles**

- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bleue



Contacts

Mairie de Noyarey

► 04 76 53 82 01 - noyarey.fr

Préfecture de l'Isère

► 04 76 60 40 40 - isere.gouv.fr

Pompiers

► 18 ou 112 (numéro unique d'urgence européen)

SAMU

► 15

Police Municipale

► 07 85 69 05 20

Gendarmerie / Police

► 17

Météo France

► 08 92 68 02 38

Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes

► 114 (service sms)

Les bons réflexes au téléphone

En situation de danger ou témoin d'un accident,
il est fondamental de :

Donner l'alerte

Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

Que dire au téléphone

L'efficacité des secours dépend des informations données :

- > Adresse précise du lieu du sinistre,
- > Circonstances (ce qui est arrivé),
- > Ce que vous constatez,
- > Nombre et état des victimes,
- > Danger supplémentaire éventuel,
- > Numéro de téléphone de l'appelant,
- > Ne raccrochez pas le premier.

noyarey.fr

Notifications sur l'application mobile : [noyarey](http://noyarey.facebook.com/ville.noyarey/)
facebook.com/ville.noyarey/

